



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FRAISE Dominique (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) représenté par DAVAL Marius (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) représenté par SIMON Frédéric (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Contrat de reprise des plastiques rigides PEHD-PP de déchèterie avec VALORPLAST

Préfecture

Date de reception de l'AR: 12/12/2023

042-244200614-DE2023_0712_01-DE

Monsieur le Président rappelle que depuis 2021, la communauté de communes a mis en place une filière de collecte et de recyclage des plastiques durs en PEHD-PP (seaux, caquettes, jouets, table...) sur la déchèterie, pour laquelle elle a signé un contrat de reprise avec la société VALORPLAST. Le contrat actuel arrivant à terme le 31/12/2023, et afin de poursuivre la mise en œuvre de cette filière sur 2024, il est proposé de renouveler le contrat avec VALORPLAST sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Pour rappel, cette filière ne présente pas de coût de traitement, mais des coûts de transport de benne et de mise en balle (assurés par Sécaf Chamfray- contrat de mise en balle géré le SEEDR). Le prix de rachat minimum est fixé à 0€/t et varie en fonction du cours des matériaux. Pour information, ce sont 4.10t de plastiques ont pu être valorisées par cette filière et détournées des encombrants non recyclables en 2023.

Précisons qu'une clause de revoyure est prévue au contrat pour mettre un terme à la filière à tout moment en cas de mise en place de nouvelles REP (type REP PMCB – Produits et matériaux de construction du bâtiment qui assureraient une prise en charge totale des plastiques).

Vu la délibération DE2022_0302_09,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CCVAI,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

Article 1 : APPROUVE les termes du contrat de reprise avec VALORPLAST

Article 2 : AUTORISE le Président, à signer le contrat de reprise avec VALORPLAST

Article 3 : DIT que le contrat entre en vigueur du 01/01/2024 au 31/12/2024.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 07/12/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 12/12/23
et de la publication le : 12/12/23*

Le Président,



Préfecture

Date de réception de l'AR: 12/12/2023
042-244200614-DE2023_0712_01-DE